

## Appel à candidature à un poste de Technicien Forestier (H/F)

Centre National de la Propriété Forestière

Bourgogne-Franche-Comté

---

<u>Intitulé du poste :</u>	<b>Technicien forestier territorial, département de la Nièvre (H/F)</b>
<u>Type de contrat :</u>	<b>CDI à temps complet</b> de droit public, selon statut des personnels du CNPFF (décret 2009-547 du 15/05/2009) ou fonctionnaire en détachement ou en position normale d'activité.  Poste ouvert à la mobilité interne et au recrutement externe.  Poste ouvert aux travailleurs handicapés.
<u>Catégorie d'emploi :</u>	B
<u>Rémunération :</u>	Traitement indiciaire selon les grilles statutaires du CNPFF (fonction de l'expérience professionnelle antérieure) et régime indemnitaire afférent <b>ou</b> grilles fonction publique de l'Etat.  <b>Fourchette :</b> entre 28 K€ et 40 K€ brut annuel
<u>Résidence administrative :</u>	Nevers (58)
<u>Prise de poste prévue :</u>	<b>1<sup>er</sup> novembre 2023</b>

---

### Présentation du CNPFF

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de la forêt. Il est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées : 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares soit 23% du territoire. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent, forment, accompagnent les propriétaires privés vers une gestion durable adaptée aux contextes locaux.

L'organisation du CNPFF est la suivante :

- Un échelon national, la Direction générale ;
- Un niveau régional avec 10 Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) ;
- Un service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) ;
- Un service dédié au Label Bas carbone (C+FOR Forêt et Carbone).

La forêt nivernaise occupe 33% du territoire soit 223 000 Ha. La forêt privée représente  $\frac{3}{4}$  de la surface forestière de production (168 000 ha) dont près de 110 000 ha gérés selon un document de gestion durable. Les deux productions phares sont les grumes de chênes (2<sup>ème</sup> position au national) et la production de merrains (1<sup>ère</sup> position au national). La Nièvre est également productrice de douglas.

### Description du poste

Sous l'autorité de la responsable de l'antenne de la Nièvre :

- Instruction des Plans Simples de Gestion et des demandes de coupes,
- Vulgarisation de la gestion forestière durable,



- Suivi et développement des références techniques installées en Nièvre,
- Participation aux conventions et études réalisées sur le département,
- Rôle possible de correspondant observateur du DSF sur le département de la Nièvre.

## Profil recherché

### Formation – expériences

- Technicien forestier option production ou gestion forestière,
- Expérience du développement en forêt privée souhaitée,
- Maîtrise des logiciels de bureautiques : Word, Excel, Powerpoint,
- Maîtrise et pratique du SIG souhaitée,
- Permis B obligatoire.

### Compétences et qualités requises

- Intérêt pour les aspects forestiers liés à la multifonctionnalité,
- Connaissance de la gestion en traitement irrégulier,
- Sens de l'organisation, de la rigueur, autonomie et esprit d'initiative,
- Bon relationnel, aptitude au travail en équipe et partenariat,
- Compétences rédactionnelles.

## Dispositions internes

- 25 jours de congés annuel et 19 RTT soit au total 44 jours de repos (au prorata selon la présence et la quotité de travail) ;
- Tickets restaurants d'une valeur faciale de 9€ pris en charge à 60% par l'employeur ;
- Activité télétravaillable, nombre de jours selon le métier exercé (hors dispositions exceptionnelles liées à la crise sanitaire, grève des transports) ;
- Remboursement des titres d'abonnement de transport à hauteur de 50% ;
- Participation employeur mutuelle à hauteur de 15€ par mois.

## Personnes à contacter

- Victoria SEIDENGLANZ, Ingénieure responsable de l'antenne de la Nièvre : 07 64 37 01 44
- François JANEX, Directeur : 06 71 01 65 59

## Dépôt de candidature

Envoyer pour réception effective **avant le 29 septembre 2023** dernier délai, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ciblée sur le profil du poste,
- un curriculum vitae détaillé précisant en particulier les études, diplômes, qualifications et expériences professionnelles
- les copies des diplômes ainsi que les attestations des titres et activités professionnelles cités dans le CV.

Par mail ou par courrier à :

M. le Directeur du CNPF Bourgogne-Franche-Comté  
18 boulevard Eugène Spuller  
21000 DIJON

[bfc@cnpf.fr](mailto:bfc@cnpf.fr)

Les candidat(e)s dont le dossier sera sélectionné seront invité(e)s, par téléphone ou courriel, à se présenter devant une Commission de sélection qui se tiendra **début octobre**.



*à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain*

[www.cnpf.fr](http://www.cnpf.fr)

